

Marseille, le 12/07/2024

**Objet : Campagne de bourse académique collège et lycée 2024/2025**

Chers parents bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents relatifs à la campagne de la bourse académique du Collège et Lycée.

- Barème d'éligibilité
- Dossier de bourse
- Imprimé Procuration (pour les parents percevant déjà une bourse école)
- Imprimé Notice RIB (pour un paiement direct sur votre compte)

Le dossier de bourse devra être complété avec **l'avis d'impôt de référence 2024 sur les revenus 2023**, réceptionné durant l'été.

**Deux changements importants à savoir pour la rentrée 2024 :**

- Pas de campagne de printemps, une seule campagne ouvrira **dès le lundi 2 septembre 2024 et prendra fin le jeudi 17 octobre 2024.**
- La bourse sera désormais attribuée que pour une année scolaire. Si une bourse lycée a été attribuée en 2023-2024, vous devrez impérativement redéposer une demande, pas de renouvellement comme les années précédentes.

**RAPPEL : Pour les familles percevant déjà une bourse ECOLE, un dépôt de dossier de bourse ACADEMIQUE accompagné de la Procuration est obligatoire. Si aucun dossier est déposé, la bourse ECOLE attribuée sera annulée.**

Si vous êtes éligibles et êtes intéressés, je vous prie de remettre au secrétariat de la gaye ou à votre enfant, le dossier complet avant la fin de la campagne. Passé ce délai, le Pôle bourse ne pourra traiter votre dossier.

Je ne manquerai pas de vous envoyer un mail de rappel en septembre 2024.

Bien cordialement

Myriam AMMAR

--

Service administratif